

SOUTENEZ LA FORMATION DES PERSONNELS DE DEMAIN

La taxe d'apprentissage a été instaurée pour faire contribuer les employeurs au financement des formations technologiques et professionnelles.

En versant votre taxe d'apprentissage au Lycée public agricole Bel-Air :

- Vous devenez le partenaire privilégié de notre établissement de formation
- Vous investissez sur l'avenir et sur vos futurs confrères, collaborateurs ou employés.

Nos domaines de formation : la vigne et le vin, le commerce des produits alimentaires et les « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant » de la 4^{ème} au Bac pour la voie scolaire, du CAPA au BTSA pour l'apprentissage.

TAXE D'APPRENTISSAGE
MODE D'EMPLOI

QUELLES SONT LES ENTREPRISES CONCERNÉES ?

Il s'agit d'une obligation fiscale à laquelle doivent se soumettre toutes les entreprises employant plus d'un salarié.

QUEL EST LE MODE DE CALCUL ?

Le versement de la taxe de l'année N doit parvenir à l'organisme de financement entre le 1^{er} janvier et le 31 mai de l'année N+1.

La taxe d'apprentissage de l'entreprise se décompose en 2 parts :

- 87 %, part appelée « quota », est versée à l'OPCO (opérateur de compétence) de votre branche d'activité. Celui-ci reverse la taxe aux CFA de la branche d'activités pour financer les contrats de formation.

- 13 %, part appelée « barème » ou « solde de la taxe d'apprentissage », est versée en direct aux établissements d'enseignement de votre choix (formations technologiques et professionnelles hors apprentissage).

La masse salariale brute retenue pour le calcul est celle de 2022 :

Solde : $0,13 \times 0,68 \times$ masse salariale

COMMENT VERSER SA TAXE D'APPRENTISSAGE AU LYCEE BEL-AIR ?

Le lycée agricole public (UAI 0690275Z), proposant des formations initiales technologiques et professionnelles, peut bénéficier de la taxe d'apprentissage 2023.

Vous pouvez donc dès aujourd'hui et jusqu'au 31 mai 2023 nous adresser un versement :

- soit par chèque à l'ordre de :
Agent comptable Lycée Bel-Air
- soit par virement : n° IBAN : FR76 1007 1690 0000 0010 1636 066 - BIC : RPUFRP

QUELQUES EXEMPLES D'ACTIONS DÉJÀ FINANCÉES

- Fournitures de laboratoire, casques stéréo, fournitures Education Socio-Culturelle, formation WSET, fournitures agro-équipement, dégustation de vins...
- Abonnement magazines et revues, livres, logiciels pour le CDI,
- Cours à distance Italien,
- Sorties nature, escape game, cinéma, Opéra de Lyon...

ENGAGEMENT DE VERSEMENT TAXE APPRENTISSAGE

Solde de 13% affecté aux établissements de formations technologiques et professionnelles.

Décret n° 2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage.

**TAXE
D'APPRENTISSAGE**
ENGAGEMENT

ETABLISSEMENT BENEFICIAIRE accès / self	ENTREPRISE VERSANTE
<p>EPLEFPA DE BELLEVILLE LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE Bel-Air 394 route Henry Fessy 69220 BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS CODE UAI : 0690275Z</p>	<p>----- ----- -----</p> <p>SIRET / SIREN :</p>

CONTACT DE L'ENTREPRISE

Nom : Prénom :

Tel : Courriel :

Votre masse salariale année N-1 :€ X 0.68 =€

Solde établissement de 13% TA 2023 :€

Subvention en Matériel déductible :€

Bonus Alternant déductible :€

Montant de votre versement :

Au profit de l'école :

LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE Bel-Air

Code UAI de l'Ecole : 0690275Z

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

CHÈQUE BANCAIRE N° TIRÉ SUR LA BANQUE :

.....

.....

A l'ordre de : **AGENT COMPTABLE LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE BEL-AIR**

VIREMENT BANCAIRE DU CRÉDITÉ SUR LE COMPTE BANCAIRE
N° IBAN : FR76 1007 1690 0000 0010 1636 066
BIC : TRPUFRP1

MERCI DE MENTIONNER VOTRE N° DE SIRET/SIREN EN LIBELLÉ DE VIREMENT